

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 3 juillet 2013

POINT III.1 :
Questions relatives au patrimoine immobilier :
Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement (SDIA)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 25 pour (unanimité) : la version définitive du SDIA de l'Université de Bourgogne (hors annexes).

Dijon, le 8 juillet 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

P.J. : Document SDIA

Approfondissement du scénario retenu - Livrable final - Indice C.

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 9 juillet 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 9 juillet 2013